



Aux chemins de fer de montagne et remontées mécaniques du Service direct

Berne, le 19 juin 2018

Tél. +41 31 359 22 71, swisspass@ch-direct.org

Introduction de SwissPass Mobile

Mesdames, Messieurs,

SwissPass Mobile sera introduit à partir du 25 juin 2018 sous forme de *silent launch* (sans communication active au public dans un premier temps) sur l'application Mobile CFF Preview. Quelque trois semaines plus tard, l'intégration à l'application BLS Mobile sera également terminée. Le public sera ensuite informé. Nous avons le plaisir de vous présenter les principaux aspects de cette nouvelle fonction.

Nous vous avons informés en novembre 2017 sur le développement de SwissPass Mobile décidé par la branche et sur la capacité à le contrôler.

Qu'est-ce que SwissPass Mobile?

SwissPass Mobile offre aux clients la possibilité de présenter leur SwissPass sur leur téléphone ou leur tablette, ce qui est particulièrement utile pour les détenteurs d'AG et d'abonnements communitaires qui ne peuvent pas utiliser la fonction «demi-tarif dans l'E-Ticket» (le SwissPass ne doit pas être présenté lorsqu'un E-Ticket lui est rattaché). Ces clients pourront désormais présenter les titres de transport référencés sur leur SwissPass sur leur téléphone ou un autre terminal mobile. SwissPass Mobile **ne peut pas être utilisé sur les montres connectées (*smartwatches*)**.

En règle générale, la carte SwissPass ne doit plus être présentée lors du contrôle. Les utilisateurs de la fonction SwissPass Mobile restent cependant tenus de porter sur eux la carte SwissPass ou une pièce d'identité officielle.

Les SwissPass Mobile valables doivent être acceptés par toutes les entreprises de transport du Service direct.

Application BLS Mobile



Application Mobile CFF



L'essai-pilote de SwissPass Mobile est prévu jusqu'à la fin septembre 2018, pour le moment uniquement sur les applications Mobile CFF Preview (environ 300 000 utilisateurs) et BLS Mobile.

Comment fonctionne SwissPass Mobile?

Le client active SwissPass Mobile dans l'une des deux applications pilotes qui ont intégré la fonction SwissPass Mobile. L'activation et l'utilisation de SwissPass Mobile nécessite une carte SwissPass valable, des prestations d'abonnements référencées sur celle-ci et un login SwissPass.

La fonction SwissPass Mobile fait office de support de données et est validée en sus des prestations référencées. **Un SwissPass Mobile désactivé n'est pas valable pour circuler** même en présence de prestations valables.

SwissPass Mobile doit être régulièrement actualisé en ligne via l'application afin que la photo et les données personnelles fournies par le terminal du client soient toujours actuelles. Cette actualisation s'effectue automatiquement en arrière-plan ou au démarrage de l'application de billetterie. Si aucune mise à jour n'est réalisée au bout de dix jours, le système «bloque» SwissPass Mobile sur le terminal du client, auquel cas ce dernier doit procéder à la mise à jour de SwissPass Mobile sur son appareil.

Comment contrôler SwissPass Mobile?

Toutes les informations relatives au SwissPass s'affichent sur l'écran du terminal mobile dans l'application de billetterie. L'image affichée se fonde sur un code QR qui peut être lu de la même manière qu'un E-Ticket par le contrôle web et les appareils de contrôle.

Les SwissPass Mobile présentés dans d'autres applications que les applications officielles (actuellement Mobile CFF Preview et BLS Mobile, par exemple le code QR du SwissPass dans des applications privées de cartes-clients) **ne doivent pas être acceptés**, car aucun jeu de données de contrôle n'est généré avec ces dernières et que des abus sont possibles. Les applications officielles sont reconnaissables à leur présentation qui reste toujours identique.

SwissPass Mobile, dont l'affichage correspondant de prestations de transports publics, est personnel, non transmissible et dès lors valable uniquement pour la personne qui en est titulaire. La fonction ne doit être ni activée auprès de tiers ni transmise à des tiers.

Pour le contrôle, SwissPass Mobile affiche des croix suisses qui s'agrandissent de façon dynamique et le code QR est actualisé toutes les quinze secondes afin d'empêcher l'utilisation de captures d'écran.

La validation électronique et la lecture des prestations de SwissPass Mobile peuvent s'effectuer des manières suivantes:

- **Contrôle web avec scanner** (code QR)
- **Contrôle web sans scanner** (saisie manuelle du numéro de client à dix caractères ou du numéro de carte de base à six caractères qui figurent tous deux au-dessus du code QR)
- **Appareils de contrôle mobiles** (avec scanner ou saisie manuelle)

Jeux de données de contrôle

En utilisant la fonction SwissPass Mobile, le client accepte automatiquement les conditions des extraits des tarifs. Des données sont enregistrées lors du contrôle numérique, tant celui de la carte SwissPass physique que celui de SwissPass Mobile. Ces jeux de données sont un élément essentiel de SwissPass Mobile et servent à identifier les abus en arrière-plan. Il est par conséquent important de procéder systématiquement au contrôle électronique de SwissPass Mobile et d'enregistrer les données, aussi bien avec des appareils de contrôle mobiles qu'avec le contrôle web.

Davantage d'informations au sujet de SwissPass Mobile figurent dans l'extrait d'Info TP envoyé par e-mail et dans le manuel 695 disponible sur l'InfoPortal TP. Une version retravaillée du manuel du contrôle web sera prochainement disponible.

➔ Résumé des principaux aspects

- Durant la phase pilote, la fonction SwissPass Mobile est uniquement disponible sur les applications officielles Mobile CFF Preview et BLS Mobile (pas d'applications de cartes client).
- Les codes QR du SwissPass ne doivent pas être acceptés sur les montres connectées. Il ne s'agit pas de SwissPass Mobile.
- SwissPass Mobile est personnel et non transmissible. Les captures d'écran ne sont pas valables.
- SwissPass Mobile doit être validé électroniquement afin de générer des jeux de données de contrôle qui permettent de lutter contre les abus.
- Un résultat global en rouge «non valable» lors du contrôle ne donne pas le droit de circuler.
- Un résultat «désactivé» en rouge ne donne pas le droit de circuler.

➔ **Rappel des généralités**

Le SwissPass doit être validé électroniquement. Tant le SwissPass que SwissPass Mobile sont seulement des supports de données. Une prestation valable donnant droit à une réduction de 50 % n'y figure pas forcément.

Les **E-Tickets** (MobileTicket et print@home) tout comme les bons RailAway ne sont pas oblitérés de façon numérique et sont par conséquent personnels. Si des E-Tickets sont présentés pour échange, la procédure suivante est impérative à des fins de garantie des recettes:

- Vérification de l'identité (afin d'éviter une utilisation multiple)
- Vérification électronique de l'E-Ticket au moyen du contrôle web (avec scanner ou par saisie manuelle du Ticket-ID ou du numéro OT) ou d'un appareil de contrôle mobile. Le résultat valable est celui du contrôle électronique et non celui du contrôle visuel (afin d'éviter les abus).
- En présence d'un E-Ticket avec abonnement demi-tarif, le droit à la réduction doit être vérifié (validation électronique du SwissPass).
- Les E-Tickets peuvent également être présentés sur des montres connectées et doivent être validés électroniquement.

Vous trouverez davantage d'informations à l'adresse www.ch-direct.org/swisspassnews.
Nous restons à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations.

ch-direct



Claude Begert
Gestionnaire de produit Information à la clientèle
Responsable suppléant de l'organisation de l'exploitation des systèmes IT